



## Démarche de modification au plan d'urbanisme / Consultation publique 6 juin 2012

### 1. PRÉSENTATION DU CCME :

Le Comité des citoyens du Mile End (CCME), fondé en 1982, est un regroupement citoyen de bénévoles dévoués à l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier.

Quelques objectifs du CCME= repris et affirmés lors du Forum sur le secteur St Viateur Est. Ils sont, depuis les fils conducteurs de plusieurs mouvements citoyens et comités dans le quartier.

- ▶ Préserver les acquis du Mile End : convivialité, créativité, mixité de la population, proximité des services;
- ▶ Continuer à créer des liens entre les résidents, les commerçants, les créateurs, le milieu institutionnel et celui des affaires;
- ▶ Encourager les interventions qui permettent à TOUS de demeurer dans le Mile End, déjà en proie à la spéculation immobilière
- ▶ Encourager les interventions qui permettent de CRÉER dans le quartier (les ateliers d'artistes)
- ▶ Privilégier le verdissement et les transports actifs du quartier;
- ▶ Protéger le patrimoine historique et architectural du quartier;

## 2. LE PROJET DE MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

- *Consolider la vocation du secteur Saint-Viateur en établissant des conditions plus favorables aux artistes et à l'économie créative, de pointe et à haute valeur ajoutée;*
- *arrimer les fonctions urbaines aux travaux de réaménagement du domaine public;*
- *protéger l'intégrité patrimoniale du monastère des Carmélites;*
- *officialiser la création d'un parc communément appelé le « champ des possibles ».*

Les objectifs de la démarche de modification au plan d'urbanisme s'inscrivent dans une même vision de développement intégré et équitable tant en ce qui concerne la préservation de son caractère créatif et patrimonial que de sa mixité. Le CCME l'appuie donc dans son entièreté.

## 3. LE CONTRÔLE INTERIMAIRE :

Nous souhaitons plus particulièrement insister sur les mesures suivantes car elles ont un grand impact sur la qualité de vie des résidents.

- *limitation à 500 m<sup>2</sup> de la superficie de plancher occupée par tous les autres usages sauf les ateliers d'artistes qui n'auraient aucune limitation;*

Impact direct: outre de favoriser le maintien de la communauté artistique, cette **mesure limite l'installation d'entreprises de très grandes envergures** en favorisant les petites et moyennes entreprises déjà en place ainsi que d'autres à venir= **mixité d'usage**.

Impact sur la vie de quartier = majeur!

- Entreprises à échelles humaines= pas déconnectées de la réalité locale
- Entreprises qui offrent souvent des **services** directement et localement
- Leurs employés **habitent** plus souvent dans le quartier
- moins de circulation **automobile**, moins besoin de stationnement
- D'un côté entreprises qui **respectent le tissu social**= d'un autre des entreprises qui le bouleversent.
- Mesure joue le rôle de **frein** face à la pression spéculative

#### Souhait/recommandation :

Cette mesure est certainement la plus audacieuse, la plus difficile à maintenir et pourtant la plus importante. Nous souhaitons qu'elle soit maintenue telle quelle dans le projet d'urbanisme. Les entreprises qui souhaiteraient obtenir des dérogations, devraient établir des accords de bénéfices à la communauté avec les instances en place. Objectif=**responsabiliser socialement** les gros locataires potentiels face au tissu social dans lequel ils s'implantent.

- *Obligation d'occuper le rez-de-chaussée pour les usages à fort potentiel d'animation de la rue tels que les institutions financières, les services et soins personnels ou les dépanneurs.*

#### Impact :

- Grands besoins de services de proximité non comblés depuis longtemps
- Animation les soirs : on ne veut pas que les gens viennent travailler par milliers dans le secteur et le vident après 5h
- Augmente la sécurité dans les rues
- Convivialité et sentiment d'appartenance

#### Souhait/recommandation :

Réfléchir à des mesures qui permettraient de voir se développer des commerces qui minimalement, ne seraient pas des chaînes ou des franchises. On veut préserver le caractère unique de notre quartier avec ses petits commerces.

## 4. CONCLUSION

Les mesures exposées ci-dessus reflètent des valeurs d'appartenance, de convivialité, d'équité

Et de mixité chères aux citoyens du Mile End.

Nous tenons, à souligner l'immense travail de nos élus et des professionnels de l'arrondissement. Ces nouvelles mesures lancent, pour nous, le message qu'il ne doit plus être possible pour aucune grosse corporation de s'installer dans un quartier en faisant fi des écosystèmes fragiles qui s'y déploient. Nous espérons que cette réflexion puisse déborder de notre quartier et permettre à d'autres mesures favorisant tant le développement que l'équité de voir le jour à Montréal.